

---

## Redécouverte d'un milliaire romain. La borne de Chaspuzac (Haute-Loire), cité des Vellaves (province d'Aquitaine)

*The rediscovery of a Roman milestone. The stone of Chaspuzac (Haute-Loire), city of the Vellaves (Aquitaine)*

Marion Dacko

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/racf/1526>

ISSN : 1951-6207

### Éditeur

Fédération pour l'édition de la Revue archéologique du centre de la France (FERACF)

### Référence électronique

Marion Dacko, « Redécouverte d'un milliaire romain. La borne de Chaspuzac (Haute-Loire), cité des Vellaves (province d'Aquitaine) », *Revue archéologique du Centre de la France* [En ligne], Tome 49 | 2010, mis en ligne le 2011, consulté le 06 avril 2023. URL : <http://journals.openedition.org/racf/1526>

---



Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International  
- CC BY-NC-ND 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>



Marion DACKO\*

avec la collaboration de Laurent LAMOINE\*\*

---

**Redécouverte d'un milliaire romain.  
La borne de Chaspuzac (Haute-Loire),  
cité des Vellaves (province d'Aquitaine)**

*THE REDISCOVERY OF A ROMAN MILESTONE.  
THE STONE OF CHASPUZAC (HAUTE-  
LOIRE), CITY OF THE VELLAVES (AQUITAINE)*

**Mots-clés :** Vellaves, borne milliaire, Maximin le Thrace, voie romaine.

**Keywords:** *Vellaves, milestone, Maximinus Thrax, Roman road.*

**Résumé :** Les recherches initiées dans le cadre d'une thèse en archéologie sur les voies romaines en territoire arverne et vellave ont récemment conduit à la redécouverte d'une borne milliaire, perdue dans la réserve du musée Crozatier au Puy-en-Velay (Haute-Loire) depuis la fin du XIX<sup>e</sup> s. Le réexamen approfondi de l'inscription permet de réviser les précédentes lectures à la lumière de données nouvelles. Complément pour la série des milliaires de l'empereur Maximin, cette borne constitue un témoin des vastes travaux de réfection entrepris sur la voie " Bolène " tout au long du III<sup>e</sup> siècle.

**Abstract:** *The research started as part of a thesis on Roman roads in the Arverne and Vellave territory has recently led to the rediscovery of a milestone, lost in the storerooms of the Crozatier museum at Puy-en-Velay (Haute-Loire) since the end of the 19<sup>th</sup> century. A thorough reexamination of the inscription has enabled a revision of previous writings in the light of new information. An addition to the series of milestones of the Emperor Maximinus, this stone is evidence of the great repair works undertaken on the Bolène Way throughout the 3<sup>rd</sup> century.*

---

\* Doctorante en archéologie (Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand II). Thème de recherche : Les voies romaines dans les cités arverne et vellave : dynamique des réseaux et impact territorial.

\*\* Maître de Conférences en Histoire romaine (Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand II).

Mise au jour peu avant 1864 sur la commune de Chaspuzac, au lieu dit “ Fontannes ” (ou “ Fontanes ”), cette borne est l’un des jalons de la grande voie romaine reliant la capitale des Trois Gaules, *Lugdunum*, à l’Aquitaine et à Bordeaux/*Burdigala*. Dans sa traversée du territoire vellave, ce tronçon de route est nommé voie “ Bolène ” par l’historiographie locale. Son inventeur, Auguste Aymard (1808-1889), archiviste départemental et membre de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, est traditionnellement considéré comme le fondateur de l’archéologie vellave.

Ses recherches sur les voies romaines furent publiées sous la forme de deux synthèses (Aymard 1855 ; 1868). Sa bonne connaissance du terrain, ainsi qu’un large réseau de correspondants, lui permirent de repérer plusieurs bornes milliaires inédites jalonnant la voie “ Bolène ”, notamment celle de Beaune-sur-Arzon (1853), celle de Vergezac (1864), ainsi que la présente borne. Pour retrouver ce jalon de la voie romaine, Aymard eut recours à un procédé classique : il pointa le tracé de la voie “ Bolène ” de mille en mille, le mille romain étant l’unité de mesure utilisée dans la cité vellave à partir de *Ruessio* (Saint-Paulien). Il supposa alors qu’une borne avait été édifiée vers le point de jonction du chemin de Fontannes et de la voie “ Bolène ”. Dans cette optique, il prospecta un champ où lui avaient été signalés des restes de substructions antiques, parmi lesquelles des fragments de maçonnerie ayant pu constituer son socle (Frugère 1871 : 29). A. Aymard conclut que la pierre avait dû être déplacée dans un village alentours. C’est à Fontannes qu’il la repéra alors qu’elle servait de piédroit à une porte (Aymard 1871 : 208-210). En 1864, elle fut acquise à grand frais par la Société d’Agriculture, Sciences, Arts et Commerce du Puy et transportée au musée par M. l’abbé Frugère en 1870. Elle y est étudiée par Otto Hirschfeld – qui se rendit en Auvergne entre 1889 et 1895, en vue d’un recensement des inscriptions antiques de Gaule – qui la publiera dans le *Corpus Inscriptionum Latinarum*. Déjà, sa lecture de l’inscription divergeait quelque peu de celle qu’A. Aymard exposait très succinctement dans son rapport au préfet en 1864.

Par la suite, la borne semble avoir été perdue dans la réserve du musée et vainement cherchée par plusieurs spécialistes au cours du xx<sup>e</sup> s.<sup>1</sup>, qui adoptèrent alors, par défaut, les lectures de leurs prédécesseurs

(Rouchon 1947 : 41-42 ; König 1979 : 45-46 ; *CIL*, XVII/2, 340 ; Gounot 1989 : n° 57.2 ; *ILA*, Vellaves 61). Il semblerait que la borne ait été à la fois répertoriée par erreur sous le numéro 826.67 dans le registre d’inventaire du musée, numéro déjà attribué à l’une des trois bornes milliaires de Beaune-sur-Arzon (lieu-dit “ Mondouilloux ”), et simultanément désignée sous le vocable “ colonne milliaire de Chomélix ”, faisant référence à une autre borne, en l’occurrence perdue.

À la fin de l’année 2008, la redécouverte de cette borne milliaire dans la réserve lapidaire du musée Crozatier a permis son réexamen. Outre une lecture plus complète de l’inscription, celui-ci livre des connaissances nouvelles sur le support et le champ épigraphique. La borne a été numérisée à l’aide d’un scanner afin d’être reconstituée en trois dimensions<sup>2</sup>. Les numérisations ont été effectuées sous différents angles de vue, puis assemblées afin de restituer l’objet dans son ensemble. L’image virtuelle ainsi créée a permis de travailler sur la forme du support tout en obtenant un meilleur rendu des zones endommagées de la pierre (Fig. 1 : Image virtuelle de la borne milliaire de Chaspuzac).

Cette borne se présente sous la forme d’un fût cylindrique, conservé sans sa base. D’une hauteur de 1,04 m, elle mesure 54,5 cm de diamètre. Elle a été équarrie dans un bloc d’arkose à gros grain. Elle a été réutilisée, probablement à l’époque moderne, pour servir d’encadrement à une porte (à l’instar de la borne milliaire de Saint-Paulien, conservée au lieu dit “ Bourbouilloux ”) : une feuillure a été creusée sur la longueur du fût de la borne et deux gonds métalliques y sont encore fichés. Dans la continuité de la feuillure, la base du milliaire a été entaillée, créant une cavité qui devait certainement participer au dispositif d’aménagement de cette porte.

Le champ épigraphique conservé mesure 0,90 m en hauteur pour une largeur de 0,62 m, au centre duquel on observe un léger méplat, qui semble résulter de l’usure subie par la pierre.

Le texte est partiellement conservé sur dix lignes<sup>3</sup>. L’*ordinatio* du texte est correcte : on constate l’effort pour répartir régulièrement le texte en dix lignes, de longueur voisine et régulièrement espacées. Les

1. U. Rouchon semble néanmoins l’avoir photographiée avant 1945 mais ne propose pas une nouvelle étude dans ses synthèses (Rouchon 1945 ; 1947).

2. Stéphane Petit, société Véodis-3D, Maison des Sciences de l’Homme, 4 rue Ledru, 63057 Clermont-Ferrand, www.veodis-3d.com

3. Seules sept à huit lignes avaient été notées au xix<sup>e</sup> s. par A. Aymard et O. Hirschfeld.

deux premières lignes sont bien mises en valeur par des caractères sensiblement plus grands faisant apparaître le nom de l'empereur (Fig. 3).

Les lettres sont alignées à droite comme à gauche (hauteur des lettres : l. 1 : 6,5 cm ; l. 2 : entre 6 et 6,5 cm ; l. 3 à 10 : 6 cm) mais la partie droite du texte est manquante, disparue en raison du emploi de la pierre.

Les lettres, de belle facture, sont profondément gravées et se terminent par des empattements ; il n'y a pas de point de séparation, mais les espacements sont assez réguliers. À la 4<sup>e</sup> ligne, l'écriture présente une légère irrégularité par rapport aux autres caractères. La probable ligature du I et du B de la *tribunicia* a été gravée avec négligence<sup>4</sup>. Malgré l'usure subie par la pierre, on discerne donc un texte relativement soigné (Fig. 2 et 3).

“ L'empereur César Gaius Iulius Verus Maximin, pieux, heureux, auguste, grand pontife, revêtu de sa troisième puissance tribunicienne, consul, père de la patrie, *Germanicus maximus* et Gaius Iulius Verus Maximus, très noble César, prince de la jeunesse, ont restauré les routes et les ponts très endommagés par le temps --- ”.

Ce milliaire a été érigé sous Maximin le Thrace qui règne sur l'Empire entre 235 et 238 ap. J.-C. Afin d'affermir sa position, Maximin va associer au pouvoir son fils, C. Iulius Verus Maximus, alors âgé d'une vingtaine d'années. Pour ce faire, il l'élève à la dignité de *nobilissimus Caesar* et de prince de la jeunesse. Ces deux titres désignent Maximin le Jeune comme héritier déjà associé à l'empire. Cette association au pouvoir se produit entre le 7 janvier et le 16 mai 236 au moment de la célébration de la *Victoria Germanica* et peut-être lors du premier anniversaire de l'avènement de son père (Christol 1997 : 79-83 ; Lorient 1975 : 657-688).

Les premières lignes, bien lisibles, livrent une titulature au nominatif. À la 4<sup>e</sup> ligne, l'indication de la troisième puissance tribunicienne permet de dater l'inscription de la borne entre le 10 décembre 236 et le 9 décembre 237.

Il semble désormais possible de proposer une nouvelle lecture de la 5<sup>e</sup> ligne, qui se fonde sur l'étude approfondie de la pierre et sur la cohérence du formulaire : *COS PP GER MAX, consul, pater patriae, Germanicus maximus*. Une borne milliaire trouvée à Trouy dans le Cher (*CIL*, XVII/2, 367) présente ce formulaire précis. Notons

qu'A. Aymard avait restitué le titre d'*imperator* (indication des salutations impériales) sur cette 5<sup>e</sup> ligne mais cette lecture paraît peu vraisemblable. En outre, ce titre n'est pas systématiquement noté dans les inscriptions de Maximin le Thrace, cette distinction honorifique disparaissant progressivement.

Le caractère lacunaire de l'inscription rend laborieuse la lecture des cinq dernières lignes. Néanmoins, la restitution de la fin de l'inscription peut être fondée sur les formulaires vellaves plus complets des bornes d'Usson-en-Forez et de Saint-Paulien (lieu-dit “ Le Bourbouilloux ”) ainsi que celui, toutefois partiellement conservé, d'une des bornes de Beaune-sur-Arzon mais également des bornes plus lointaines.

En Gaule, on relève 28 bornes attribuées de façon certaine à Maximin le Thrace et à son fils, ce qui permet d'appréhender les restaurations de grandes voies gallo-romaines<sup>5</sup>. La réfection la plus importante engagée sous le règne de l'empereur concerne un long tronçon de la voie de Lyon à Bordeaux. Cette voie, figurant sur la *Table de Peutinger*, traverse les territoires ségusiave, vellave, gabale, rutène, cadurque, et relie entre eux les chefs-lieux de cités gallo-romaines. Le tronçon entre *Forum Segusiavorum* (Feurs, Loire) et Chaspuzac (au sud du chef-lieu de cité vellave, *Ruessio*) concentre dix bornes relatives à Maximin le Thrace. Cinq d'entre elles se situent en territoire ségusiave (*CIL*, XIII, 8861, 8862, 8863, 8864 et 8866 ; *CIL*, XVII/2, 312, 313, 315, 316 et 317) et cinq autres appartiennent à la cité des Vellaves, celle d'Usson-en-Forez (*CIL*, XVII/2, 318 ; *ILA*, Vellaves 57), les deux bornes de Beaune-sur-Arzon (*CIL*, XVII/2, 321, 322 ; *ILA*, Vellaves 58, 59), celle de Saint-Paulien (*CIL*, XVII/2, 326 ; *ILA*, Vellaves 60) et enfin celle de Chaspuzac (*CIL*, XVII/2, 340 ; *ILA*, Vellaves 61).

On constate une différence notable du formulaire entre les bornes ségusiaves et les bornes vellaves. Ces dissemblances tendent à individualiser deux groupes distincts de milliaires pour ces cités limitrophes.

- La totalité des inscriptions vellaves portent le nom de l'empereur Maximin et de son fils, prince de la jeunesse alors que les bornes ségusiaves présentent deux séquences : la mention du père seul (*CIL*, XVII/2, 312, 313, 316)

4. Cette ligature figure dans la liste dressée par R. Cagnat des ligatures les plus fréquemment employées (Cagnat 2002 : 24).

5. Les bornes milliaires retrouvées entre *Aragenua* (Vieux, Calvados) et *Augustodurum* (Bayeux, Calvados) indiquent que ce tronçon de voie a bénéficié d'une remise en état soutenue sous Maximin (*CIL* XVII/2, 453, 454, 455, 456, 457, 458).

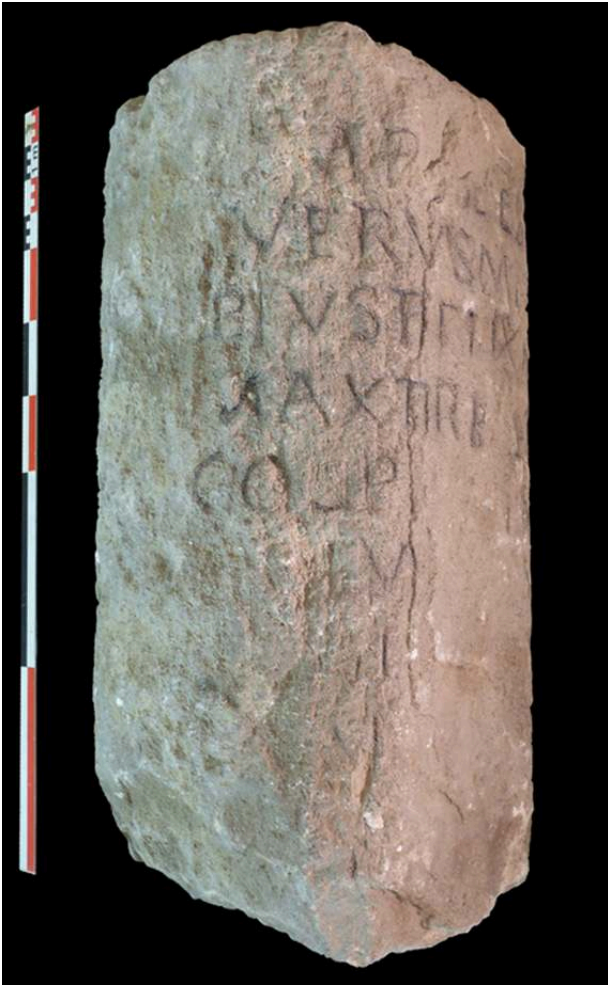


Fig. 2 : Borne milliaire de Chaspuzac (cliché : M. Dacko).

et la mention du père et du fils (*CIL*, XVII/2, 315, 317).

- Sur les bornes ségusiaves, les *cognomina* victorieux, *Dacicus*, *Sarmaticus*, sont largement présents alors que seul le surnom honorifique *Germanicus maximus* est mentionné dans le formulaire du milliaire de Chaspuzac.
- Les bornes ségusiaves indiquent une distance en lieues, les milliaires de la cité vellave donnent une distance en milles.
- Enfin, la fin du formulaire est très différente d'un groupe à l'autre. Sur le bornage ségusiave, la titulature est seule, suivie du nombre de lieues.

Les milliaires vellaves de Maximin mentionnent, pour leur part, les travaux qui ont occasionné le bornage : “[les empereurs] ont restauré les routes

et les ponts très endommagés par le temps [...]”. Ce type de formulaire relativement peu répandu en Gaule fut employé antérieurement par Antonin le Pieux (six milliaires en Gaule ; *CIL*, XVII/2 126, 501, 513, 548, 666, 674), puis par Septime Sévère (un milliaire, *CIL*, XVII/2, 80) mais largement repris sous Maximin : huit des 28 bornes en l’honneur de l’empereur en Gaule le mentionnent. Cinq de ces bornes se situent en territoire vellave et jalonnent le même axe. Cette volonté manifeste de valoriser les travaux pourrait-elle montrer que l’empereur était soucieux de l’amélioration des communications sur cette route en particulier ?

En dépit des lacunes de l’inscription, il semble donc justifié de restituer cette partie du texte selon le modèle des quatre autres bornes de la cité vellave.

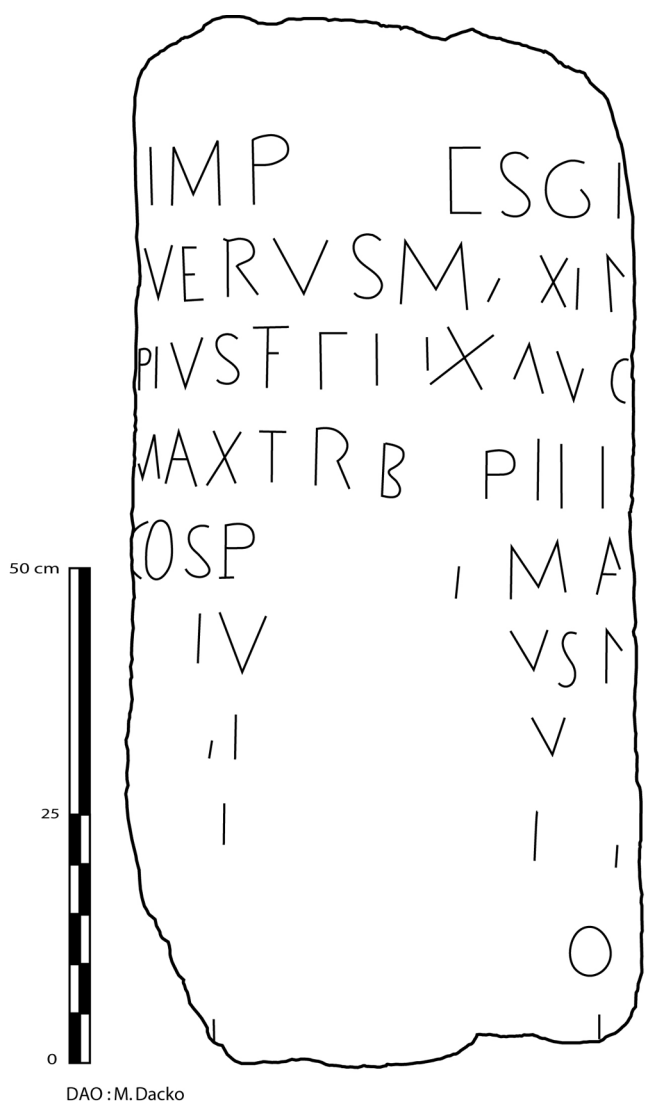
La fin du formulaire, que le remploi de la borne semble avoir fait disparaître (Fig. 2 et 3), devait selon nous mentionner les indications routières : la distance en milles à partir du chef-lieu de cité, *Ruessio*, désigné systématiquement par la dénomination “*civitas Vellavorum*” dans l’épigraphie routière de la cité antique.

La redécouverte de cette borne a donc permis un réexamen approfondi de l’inscription et de réviser les lectures du XIX<sup>e</sup> s à la lumière de données nouvelles.

Actuellement conservée dans une des réserves du Musée Crozatier au Puy-en-Velay (43), cette borne vient enrichir le corpus de l’épigraphie routière de la cité vellave. Complément pour la série des milliaires de l’empereur Maximin, elle constitue également un témoin supplémentaire des vastes travaux de réfection entrepris sur la voie “Bolène” tout au long du III<sup>e</sup> siècle. Ces travaux qui ont occasionné un bornage régulier, attestent sur cette voie une activité routière pour le moins intense, depuis le règne de Sévère Alexandre (à partir de 222), sous Maximin vers 236-238, sous Philippe l’Arabe entre 244-247, sous les règnes de Trébonien Galle en 251 et 253 et de l’empereur Postumus entre 260 et 269 et enfin sous Aurélien au cours de l’année 275.

Les prospections pédestres initiées en 2009 et 2010 ont permis de repérer de nombreux tronçons de la voie “Bolène” dans sa traversée de la Haute-Loire. Il a été ainsi possible de confirmer son passage à proximité de la commune de Chaspuzac. À présent, l’objectif est de parvenir à dater cet axe, dont les périodes de construction et de mise en service ne sont pas établies avec certitude.





1 IMP [..]ESGI  
 VERVS MAXIM  
 3 PIVS FELIX AVG [---]  
 MAX TR'IB' P III  
 5 COS P [---] I MA  
 [---] IV [---] VSM  
 7 [---] II [---] V [---]  
 [---] I [---] I [---] I  
 9 [---] O [---]  
 [---] I [---] I [---]  
 ---

- 1 Imp(erator) [Ca]es(ar) G(aius) I(ulius)  
Verus M[a]xim(inus)
- 3 Pius F[e]lix Aug(ustus)[pontifex]  
max(imus), tr'ib'(unicia) p(otestate) III
- 5 co(n)s(ul), p(ater) [p(atriciae), [ger(manicus)] ma(x(imus))] [et  
G(aius) Iu(lius) (Ver)us M(aximus)]
- 7 [nobilissimus (Caesar) princeps iu(ventutis) vias et]  
[pontes vetus]
- 9 [tate conlapsas]  
[restituerunt]
- 

Fig. 3 : Restitution de la borne milliaire de Chaspuzac et de son inscription (2009).

## BIBLIOGRAPHIE

AYMARD 1871

Aymard A. - Colonne milliaire de Fontanes, Procès-verbal, *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy*, Séance du 7 février 1870, 31 : 208-210.

AYMARD 1856

Aymard A. - Système des voies romaines du Velay, *Congrès scientifique de France*, 22<sup>e</sup> session, Le Puy-en-Velay, 1 : 630-650.

AYMARD 1868

Aymard A. - Ancienne route ou Estrade du Puy au Forez, *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy*, 29 : 587-755.

CAGNAT 2002

Cagnat R. - *Cours d'épigraphie latine*, Calepinus, Paris ; réédition 2002, d'après la quatrième édition de 1914, 503 p.

CHRISTOL 1997

Christol M. - *L'empire romain du III<sup>e</sup> s., Histoire politique, 192-325 après J.-C.*, Errance, Paris, 288 p.

FRUGÈRE 1871

Frugère M. (Abbé) - Communication sur l'acquisition de la borne milliaire du village de Fontanes, Procès-verbal, *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy*, Séance du 7 février 1870, 31 : 29.

GOUNOT 1989

Gounot R. - Archéologie gallo-romaine en Haute-Loire, notes, plans, cartes, *Cahiers de la Haute-Loire* (numéro spécial), Le Puy-en-Velay, 161 p.

CIL XIII

*Corpus Inscriptionum Latinarum. Inscriptio-num trium Galliarum et Germaniarum Latinae: Pars I, fasc. 1, Inscriptiones Aquitaniae et Lugdu-nensis*, O. Hirschfeld (dir.), Berlin, 1899.

KÖNIG 1979

König I. - Les milliaires du département de la Haute-Loire, *Cahiers de la Haute Loire*, Le Puy-en-Velay : 29-47.

LORIOT 1975

Loriot X. - Les premières années de la grande crise du III<sup>e</sup> s. : de l'avènement de Maximin le Thrace (235) à la mort de Gordien III (244) , *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*, II. 2 : 657-787.

RÉMY 1995

Rémy B. - *Inscriptions Latines d'Aquitaine, ILA Vellaves*, Centre Pierre Paris, Bordeaux, 161 p. = *ILA*, Vellaves.

ROUCHON 1947

Rouchon U. - *Le Velay gallo-romain et sa capitale Ruessio*, Ed. de la Société académique, Le Puy-en-Velay, 311 p.

CIL XVII/2

*Corpus Inscriptionum Latinarum, XVII, Miliaria Imperii Romani, 2. Miliaria provinciarum Narbonensis Galliarum Germaniarum*, G. Walser (dir.), Walter de Gruyter & Co, Berlin, New York.